

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

# Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	23.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux
Acteurs	Atici, Mustafa (sp/ps, BS), NR/CN
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1965 - 01.01.2023

# **Imprimer**

## Éditeur

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

## Contributions de

Ziehli, Karel

## Citations préféré

Ziehli, Karel 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux, 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.04.2024.

# Sommaire

Chronique générale Economie	
Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux	1

# **Abréviations**

BLV Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen

**BGCITES** Bundesgesetz über den Verkehr mit Tieren und Pflanzen geschützter

Arten

WBK-NR Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

**TSchG** Tierschutzgesetz

Übereinkommen über den internationalen Handel mit gefährdeten Arten freilebender Tiere und Pflanzen **CITES** 

OSAV Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

Loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées (Loi sur les espèces protégées) **LCITES** 

CSEC-CN Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil

national

LPA Loi fédérale sur la protection des animaux

**CITES** Convention sur le commerce international des espèces de faune et de

flore sauvages menacées d'extinction

# Chronique générale

#### **Economie**

#### Agriculture

#### Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL DATE: 03.03.2021 KAREL 71EHLL Après avoir été accepté à l'unanimité par le Conseil des Etats, le projet du Conseil fédéral de modification de la LCITES est passé devant la CSEC-CN. Entrant à l'unanimité en matière, les membres de la commission se sont frittés sur la question du renforcement du bien-être animal, une minorité souhaitant interdire l'importation de produits issus d'animaux si ceux-ci ont impliqué des mauvais traitements. Une seconde minorité s'est formée pour combattre la prolongation du droit d'opposition aux décisions de l'OSAV à 30 jours (contre 10 actuellement). Sur l'ensemble du projet, il ne s'est pas trouvé de voix au sein de la commission pour s'y opposer, bien que 5 élu.e.s se soient abstenu.e.s.

Lors des délibérations au Conseil national, la première minorité a été défendue par l'écologiste Meret Schneider (vert.e.s, ZH) qui a précisé que cela ne concernerait pas uniquement les animaux protégés par la CITES mais l'ensemble des espèces importées. Elle a justifié cette position en s'appuyant sur les changements de valeurs au sein de la société à propos du bien-être animal. De l'avis de la majorité, cette proposition de minorité n'a, d'une part, pas à être traitée dans le contexte d'une modification de la LCITES et d'autre part, le Conseil fédéral a déjà la possibilité de procéder à de telles interdictions dans le cadre de la Loi sur la protection des animaux (LPA), comme rappelé par l'élue argovienne Lilian Studer (pev, AG). Au nom du groupe libéral-radical, Christoph Eymann (pld, BS) s'est montré, quant à lui, sceptique sur les possibilités de contrôler les méthodes d'élevage à l'étranger. La proposition défendue par Meret Scheider n'a pas réussi à convaincre une majorité d'élu.e.s, obtenant 82 voix contre 108 (4 abstentions).

La deuxième minorité a été défendue par le socialiste Mustafa Atici (ps, BS). Selon lui, la prolongation du délai d'opposition à 30 jours ne profite à personne. Cela coûtera plus cher pour les offices vétérinaires qui devront s'occuper des animaux saisis et le bien-être de ces animaux sera prétérité, les conditions n'étant pas toujours idéales pour accueillir ces animaux pendant une si longue période de temps. Finalement, cela entraverait, d'après l'élu bâlois, une résolution rapide de ces cas problématiques. Pour le groupe de l'UDC, Martin Haab (udc, ZH) s'est opposé à cette minorité, les dix jours actuellement accordés se révélant être dans bien des cas trop courts pour récolter les clarifications nécessaires à une opposition. Au vote, cette proposition n'a récolté que 69 voix contre 125.

Finalement, le projet dans son ensemble a obtenu un soutien unanime de la part des conseillers et conseillères nationales, bien que 18 élu.e.s du groupe de l'UDC se soient abstenu.e.s.

Au vote final, les deux chambres ont avalisés ce projet de modification avec une majorité quasi unanime du côté de la chambre basse (158 voix contre 2 et 35 abstentions; toutes à compter dans les rangs de l'UDC) et une unanimité, sans abstention, du côté de la chambre haute. 1

1) AB NR, 2021, S.117 ff.; AB NR, 2021, S.714.; AB SR, 2021, S.341; Communiqué de presse de la CSEC-CN du 22.01.2021